

du 14 Juillet 1971.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1971, portant Charte
du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1971, portant formation
du Gouvernement,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Pour compter du 12 Juillet 1971 :

- Mr Michel Bamènou TOKO, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et
de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Economie
et du Plan, pendant l'absence de Me Joseph KEKE ;
- Mr Karl AHOUANSOU, Ministre de Poste et Télécommunication, est chargé
de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, Mines et Transports,
pendant l'absence de Mr Gabriel LOZES.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 14 Juillet 1971
pour le Président du Conseil Présidentiel
absent, le Membre du Conseil Présidentiel
chargé de l'intérim,

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Amplifications :

PCP 6 - MCP 4 - CS 6 -
Ministères 11 - HC 3 -
SGG 4 -IAA-DCCT-DN 3
IGF-Gde Chanc.-JORD 3
DEP-DGAJL-Dtion St. 6